

SEMAINE DU LUNDI 1 JANVIER AU DIMANCHE 10 JANVIER 2016

Les « jobs de gars » font la vie dure à la conciliation travail-famille

Le Devoir, 1/4/2016, B3 (#réf : 7102)

Marie-Hélène Verville Planète-F

Longueur : Moyen; Catégorie : Famille

Mots-clés : Conciliation travail-famille, Marché du travail, Paternité

Pour les jeunes pères qui exercent un métier traditionnellement masculin, la conciliation travail-famille est difficile, affirme Lise Lachance, chercheuse à l'UQAM et directrice de l'unité de programmes de premier cycle en développement de carrière. Ces travailleurs baignent dans un climat de travail qui valorise la performance. Les préjugés sur la paternité et la masculinité perdurent, la sphère domestique est écartée. Il y a un monde entre le contexte dans lequel évoluent les jeunes travailleurs et celui de la génération des baby-boomers. La nouvelle génération réinvente en ce moment le rôle du père, se réjouit Mohammed Barhone, le directeur de RePère, un organisme qui s'occupe des pères en difficulté depuis 20 ans. Il faut valoriser la conciliation travail-famille chez les travailleurs et les employeurs qui font des « jobs de gars », plaide Mohammed Barhone. Pour l'instant, les accommodements dans ces milieux restent difficiles. Steven Vincent a tenté d'ouvrir une garderie au CN avec une collègue de travail. « Ça a été un échec total. Ni l'employeur ni le syndicat ne nous ont appuyés. » Même son de cloche du côté de Dave Dupras. « Je ne peux pas croire qu'avec tout l'argent qu'il y a dans le domaine de la construction, on ne soit pas capable d'engager des éducatrices. » Les décideurs temps de parler de conciliation travail-famille, les politiciens et les médias demandent toujours de nommer LA solution qui règlera tout. Il n'y a pas une seule solution, car on l'aurait trouvée déjà », note Linda Duxbury, professeure à l'Université de Carleton et chercheuse pionnière dans le domaine de la santé au travail. Elle croit que la société vit une transition. Les femmes sont plus éduquées que jamais, elles ont des carrières et des attentes envers leur conjoint. « Les hommes peuvent se sentir déchirés entre ce qu'on attend d'eux à la maison et ce qu'on attend d'eux au travail. Les milieux de travail devront s'ajuster à cette nouvelle réalité. » Lien : politiques doivent aussi être sensibilisés, croit Mohammed Barhone. « Quand vient le <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/459232/les-jobs-de-gars-font-la-vie-dure-a-la-conciliation-travail-famille>.

Prolongation des prestations de compassion : un groupe dénonce la confusion

La Presse, 1/5/2016, Cyberpresse (#réf : 7103)

Lia Lévesque

Longueur : Moyen; Catégorie : Assurance-emploi

Mots-clés : Prestations de compassion, Accessibilité,

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) s'inquiète de la confusion qui entoure l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'assurance-emploi touchant les prestations de compassion. Le précédent gouvernement conservateur avait annoncé, dans son budget d'avril 2015, que la durée de ces prestations de compassion passerait de six semaines à six mois, à compter de janvier 2016, donc ces jours-ci. Or, on avait moins insisté à l'époque sur le fait que ces prestations de compassion ne sont versées qu'à ceux qui prennent soin non pas d'un proche malade ou âgé, mais d'un proche « mourant » ou qui « risque de mourir ». Cela entraîne une certaine confusion, parce que bien des gens qui prennent soin d'un proche malade ou âgé peuvent croire erronément qu'ils auront accès à ces prestations de compassion, a déploré au cours d'une entrevue Marie-Hélène Arruda, coordonnatrice du MASSE. « Il n'y a pas vraiment de changement au niveau de l'admissibilité aux prestations de compassion. C'est un programme qui est très, très restrictif, en ce sens que pour pouvoir bénéficier de ces prestations-là, il faut absolument prouver que la personne qu'on souhaite aider va mourir dans les 26 semaines qui viennent », a-t-elle rappelé. Le MASSE croit de toute façon que ce programme des prestations de compassion devrait être géré par un autre régime que celui de l'assurance-emploi. « Il devrait y avoir un programme autre pour les aidants naturels, vraiment ciblé pour cette problématique-là, mais pas par le régime d'assurance-emploi », a opiné Mme Arruda. Pour ce qui est du régime d'assurance-emploi, la priorité, selon elle, réside dans l'accroissement de l'accessibilité aux prestations. Avec les dernières réformes qui ont été implantées, trop peu de chômeurs ont aujourd'hui accès aux prestations d'assurance-emploi. En juillet dernier, ils n'étaient plus que 38,8 pour cent à y avoir eu accès, a déploré Mme Arruda. <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201601/05/01-4936679-prolongation-des-prestations-de-compassion-un-groupe-denonce-la-confusion.php>.

Début des travaux préliminaires de l'enquête nationale sur les femmes autochtones

Le Devoir, 1/6/2016, A3 (#réf : 7099)

Marie Vastel

Longueur : Moyen; Catégorie : Femmes autochtones

Mots-clés : Violence, Enquête nationale, Assemblée des premières nations

Le premier pan de l'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées, annoncé en grande pompe cet automne par le gouvernement libéral, se met en branle. Ottawa consultera les proches des victimes et celles qui ont survécu à la

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 1 au 10 janvier

violence commise à leur endroit, afin d'arrimer le mandat de son enquête pour qu'il réponde à leurs attentes. Au fil des trois prochaines semaines, les ministres libérales Carolyn Bennett (Affaires autochtones) et Patty Hajdu (Condition féminine) tiendront huit rencontres avec ceux et celles qui ont été directement touchés par ce fléau. Les libéraux n'ont pas encore précisé à quel moment la commission d'enquête entamera véritablement ses travaux. Le gouvernement veut d'abord prendre le temps de mener ces préconsultations et d'entendre tous ceux qui voudront s'exprimer. Ces consultations préliminaires ne devraient toutefois pas s'étirer. Car tant le gouvernement que les communautés autochtones souhaitent que l'enquête formelle se mette en branle le plus rapidement possible. Le fédéral tiendra en outre compte de l'avis des Canadiens, qui sont invités à se prononcer au moyen d'un sondage mis en ligne mardi sur le site du ministère des Affaires autochtones. Les répondants pourront partager leur opinion quant aux personnes qui devraient être entendues lors de l'enquête nationale, celles qui devraient la présider, les questions qui devraient y être abordées et l'échéancier qui devrait être fixé.
Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/459436/debut-des-travaux-preliminaires-de-l-enquete-nationale-sur-les-femmes-autochtones>.

Halte-chaleur – Des organismes demandent que le seuil de température passe de -27 à -15 degrés

Le Devoir, 1/6/2016, A7 (#réf : 7101)

Jessica Nadeau

Longueur : Moyen; Catégorie : Itinérance

Mots-clés : Halte-chaleur, Santé publique, Refuges

La première halte chauffante a vu le jour en janvier 2015 au centre-ville de Montréal. Il s'agit d'une initiative de la Direction de santé publique, appuyée par la Ville de Montréal, qui finance les opérations. Une deuxième halte-chaleur, chapeauté par l'organisme L'Anonyme, a ouvert ses portes pour la toute première fois dans la nuit de lundi à mardi alors que le thermomètre affichait -27. L'idée n'est pas de remplacer les refuges traditionnels, qui sont tous bondés par les nuits de grand froid, mais plutôt d'offrir un service complémentaire pour la population itinérante qui ne fréquente pas les refuges pour diverses raisons, notamment parce qu'ils sont trop intoxiqués, qu'ils désirent rester en couple ou qu'ils refusent de laisser leur animal de compagnie à l'extérieur. « On n'offre pas un lit, mais un endroit où se réchauffer pour quelques minutes ou quelques heures avec un café ou une bonne soupe chaude, explique la directrice générale de L'Anonyme, Sylvie Boivin. On peut également aider les itinérants à se trouver un lit pour la nuit si tel est leur souhait. » Le problème, selon plusieurs, c'est que les haltes-chaleur ne sont ouvertes que de 23 h à 7 h du matin, et ce, uniquement lorsque l'on prévoit que la température ressentie va descendre sous la barre des -27. Les organismes qui chapeautent la pétition réclament des heures d'ouverture plus étendues et, surtout, que le seuil de température minimale soit ramené à -15. Il faut savoir qu'à partir de -15, des équipes sont déployées à travers la ville pour inciter les gens à aller dans les refuges. « À Montréal, il n'y a jamais personne

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 1 au 10 janvier

qui est refusé dans un refuge faute de place. On trouve toujours des solutions. Par période de grand froid, il y a un filet de protection mis autour des personnes itinérantes. » Pour le maire de Montréal, cette revendication semble raisonnable, voir ici : <http://www.tvanouvelles.ca/2016/01/13/une-revendication-raisonnable-dit-coderre-1>. Pour lire l'article principal : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/459426/halte-chaleur-des-organismes-demandent-que-le-seuil-de-temperature-passe-de-27-a-15-degres>.

Le phénomène des « suicides par policier interposé » mis à jour

Le Devoir, 1/8/2016, A2 (#réf : 7104)

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Suicide, Santé mentale, Policier

Plus de 25 % des personnes tombées sous les balles d'un policier cherchaient à mettre fin à leurs jours. Dans un ultime geste de « désespoir » ou de « colère », elles ont forcé des agents de la paix à les abattre en mettant volontairement leur sécurité en péril, conclut Annie Gendron, chercheuse à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), après avoir passé en revue des dizaines de rapports d'enquête indépendante. Entre 2006 et 2010, 12 des 47 personnes atteintes de projectiles provenant d'agents de la paix québécois voulaient commettre un « suicide par policier interposé ». En cinq ans, sept personnes se sont « donné la mort » au moyen de ce « modus operandi » largement méconnu des policiers, indique-t-elle, précisant du même souffle que cinq autres personnes ont subi des blessures. Parmi les 12 personnes ayant « utilisé » un policier pour s'enlever la vie ou tenter de le faire, « la plupart, sinon toutes », avaient préalablement eu des démêlés judiciaires. Une « proportion très élevée » d'entre elles était également atteinte de troubles de santé mentale ou souffrait de problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogue, a noté la chercheuse à l'ENPQ. Par ailleurs, la « très très courte durée » des interventions — majoritairement moins de 10 minutes, parfois deux minutes — laisse peu de temps aux policiers pour comprendre qu'ils ont face à eux un individu animé par une pulsion suicidaire. À quelques mois de l'ouverture du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), Mme Gendron recommande une série de mesures afin de l'enrayer. Elle propose notamment aux établissements de santé et de services sociaux et aux corps de police d'accroître le partage d'informations au sujet des « individus à haut risque ». Elle suggère aussi d'« améliorer » la formation policière dispensée à l'ENPQ : « entraîner les policiers à la maîtrise de soi en situation de stress [et à des] stratégies pour étirer le temps », par exemple. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/459649/le-phenomene-des-suicides-par-policier-interpose-mis-au-jour>.

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.